

LISTE DES DELIBERATIONS
25^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 05 avril 2023

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 32 voix pour	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 24^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 24^{ème} séance du Conseil Municipal.</p>
2	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Désignation de représentants dans les organismes extérieurs - Modification de représentants</u></p> <p>- de ne pas recourir au scrutin secret, mais au vote à main levée pour désigner les délégués de la Ville ou du conseil municipal dans des organismes extérieurs et de modifier des représentants siégeant dans les conseils d'école</p> <p>- d'accepter les modifications proposées des délégués.</p>
3	Prend acte Décide sous 32 voix pour Charge M. le Maire de :	<p><u>Vote des taux des impôts directs locaux 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, - du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 2023, - de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation : 18,10 % • Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,89 % • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,70 % - Notifier cette décision aux services préfectoraux, - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.
4	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Situation des autorisations de programme/autorizations d'engagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De clôturer au 31/12/2022 l'AP/CP Réhabilitation de l'école de la Cité : <ul style="list-style-type: none"> * Montant de l'AP/CP : 3 150 000 € * Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 2 959 191,39 € * Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 625 139,50 € (21,12% des dépenses réalisées). - De prendre acte de la situation des AP/CP en cours au 31/12/2022 tels que présentés ci-après, - De voter les modifications en terme de périodicité et de financement, ainsi que crédits de paiement 2023 qui seront inscrits au BP2023, comme suit :

Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (16ERPTRA30) :

Cette AP/CP est prolongée jusqu'au 31/12/2024.

Montant de l'AP/CP : 4 303 284,54 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 2 847 876,92 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 567 995,43 €

Crédits de paiement 2023 : 325 000,- €

Rénovation thermique – travaux d'économie d'énergie (ECOTRA1630) :

Cette AP/CP est prolongée jusqu'au 31/12/2023.

Montant de l'AP/CP : 1 337 636,78 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 1 255 713,74 €

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 268 740,33 €

Crédits de paiement 2023 : 23 841,- €

Signalisation dynamique des parkings (PARKSIG21) :

AP/CP est prolongée jusqu'au 31/12/2023.

Montant de l'AP/CP : montant initial de 400 000 € ramené à 363 864 €.

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 292 043,20 €.

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 0,- €

Crédits de paiement 2023 : 0,- €

Attractivité de la rivière (RIVIERE22) :

Cette AP/CP est créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024.

Montant de l'AP/CP : 479 000 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 51 387,59 €.

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 50 000,- €

Crédits de paiement 2023 : 75 187,- €

Vestiaires du stade Beausoleil (VESTBEAU22) :

Cette AP/CP est créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024.

Montant de l'AP/CP : 1 800 000 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 4 926,- €.

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 0,- €

Crédits de paiement 2023 : 1 495 074,- €

Le plan de financement est modifié ainsi :

FEDER = 403 019 €

Région : 165 481 €

Etat : 450 000 €

FAFA : 45 000 €

CASC : 136 500 €

Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLV) :

Cette AP/CP est créée sur une période de 2 ans, de 2022 à 2023.

Le montant de l'AP/CP est porté à 1 700 000 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 0,- €.

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 0,- €

Crédits de paiement 2023 : 1 700 000,- €

Aménagement du centre de Foldersviller (FOLPCEN22) :

Cette AP/CP est créée sur une période de 3 ans, de 2022 à 2024.

Montant de l'AP/CP : 300 000 €

Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 950,- €.

Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 0,- €

Crédits de paiement 2023 : 0,- €

		<p><u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAHRU22) :</u></p> <p>Cette opération est créée en AP/CP (part investissement) et AE/CP (part fonctionnement) sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 (montant global : 1 014 000 €).</p> <p>Montant de l'AP/CP : 847 500 € Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 388,- €. Crédits de paiement 2023 : 169 700,- €</p> <p>Montant de l'AE/CP : 166 500 € Cumul dépenses réalisées au 31/12/2022 : 33 250,- €. Cumul recettes réalisées au 31/12/2022 : 0,- € Crédits de paiement 2023 : 33 300,- €</p> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>
5	<p>Décide sous 32 voix pour</p>	<p><u>Vote de nouvelles autorisations de programme</u></p> <p>de créer les nouvelles AP/CP suivantes :</p> <p><u>Restauration des fresques du Casino (FRESQUES23) :</u></p> <p>Cette AP/CP est créée sur une période de 5 ans, de 2023 à 2027. Montant de l'AP/CP : 57 210,- € Crédits de paiement 2023 : 21 000,- € Financements attendus : 21 455 € (37,5%) > Etat (DRAC) : 11 920,- € > Région : 9 535,- €</p> <p><u>Restauration de la Verrière du Jardin d'Hiver (VERRIERE23) :</u></p> <p>Cette AP/CP est créée sur une période de 4 ans, de 2023 à 2026. Montant de l'AP/CP : 150 000 € Crédits de paiement 2023 : 40 000,- € Financements attendus : 93 842 € (62,6%) > Etat (DRAC) : 67 030 € > Région : 26 812 €</p> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>
6	<p>Décide sous 32 voix pour</p>	<p><u>Amortissements – fixation de durées</u></p> <p>- De compléter la liste des durées d'amortissement des biens meubles et immeubles en introduisant une durée d'amortissement de 60 ans pour les dépenses ultérieures immobilisées des biens sous-jacents des biens historiques et culturels (comptes 21612 et 21622).</p> <p>- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>
7	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Vote du Budget Primitif 2023</u></p> <p>1) de voter les différents budgets joints en annexe comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les budgets sont votés par nature au niveau du chapitre. - Les équilibres budgétaires des budgets primitifs pour 2023 comportant les résultats de fonctionnement reportés, les soldes d'exécution d'investissement reportés, les restes à réaliser de l'exercice précédent et l'affectation anticipée des résultats sont ainsi arrêtés :

a) Budget principal

- Investissement :	11 445 714,98 €
- Fonctionnement :	31 379 857,52 €

==> DECISION PRISE SOUS 33 VOTES POUR ET 0 VOTE CONTRE ET 0 ABSTENTION

b) Budget annexe des parcs de stationnement

- Investissement :	104 877,14 €
- Fonctionnement :	379 633,95 €

==> DECISION PRISE SOUS 32 VOTES POUR ET 0 VOTE CONTRE ET 1 ABSTENTION

c) Budget annexe des forêts communales

- Investissement :	46 094,30 €
- Fonctionnement :	413 870,20 €

==> DECISION PRISE SOUS 33 VOTES POUR ET 0 VOTE CONTRE ET 0 ABSTENTION

d) Budget annexe des lotissements

- Investissement :	588 490,64 €
- Fonctionnement :	294 245,32 €

==> DECISION PRISE SOUS 33 VOTES POUR ET 0 VOTE CONTRE ET 0 ABSTENTION

2) d'autoriser pour la durée du mandat, M. le Maire de la Ville de Sarreguemines à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, comme le prévoit la nomenclature budgétaire et comptable M57.

3) d'autoriser M. le Maire :

- à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique,
- à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir :
 - de l'Union européenne,
 - de l'Etat,
 - de la Région,
 - du Département,
 - des structures de coopération intercommunale,
 - de tous autres organismes,

pour les opérations inscrites aux présents budgets.

4) de donner délégation à M. le Maire pour procéder dans les limites fixées aux présents budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste valable jusqu'au vote du prochain Budget Primitif, conformément à la délibération N° 8 du 24/05/2020 et dans la continuité de cette délibération.

5) D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Actualisation des tarifs communaux 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De modifier la grille tarifaire des musées selon le document détaillé, - D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération. 																					
9	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Vote des subventions aux associations 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution des subventions municipales 2023 arrêtées à la somme globale de 2 818 617 €, - d'autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes et complétées par la charte d'engagement républicain. 																					
10	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs</u></p> <p>de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs :</p> <table border="1" data-bbox="301 757 1549 2114"> <thead> <tr> <th data-bbox="301 757 505 819">FILIERES</th> <th data-bbox="505 757 1078 819">CREATIONS</th> <th data-bbox="1078 757 1549 819">SUPPRESSIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="301 819 505 1093">Administrative</td> <td data-bbox="505 819 1078 1093"> <ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet - 3 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet </td> <td data-bbox="1078 819 1549 1093"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1093 505 1413">Animation</td> <td data-bbox="505 1093 1078 1413"> <ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet - 2 postes d'animateur à temps complet - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet </td> <td data-bbox="1078 1093 1549 1413"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1413 505 1800">Culturelle</td> <td data-bbox="505 1413 1078 1800"> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14/20^{ème}) </td> <td data-bbox="1078 1413 1549 1800"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1800 505 1957">Technique</td> <td data-bbox="505 1800 1078 1957"> <ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'agents de maîtrise à temps complet - 1 poste d'ingénieur à temps complet </td> <td data-bbox="1078 1800 1549 1957"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1957 505 2040">Sportive</td> <td data-bbox="505 1957 1078 2040"> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'éducateur des APS à temps complet </td> <td data-bbox="1078 1957 1549 2040"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 2040 505 2114">Autres emplois</td> <td data-bbox="505 2040 1078 2114"> <ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adultes-relais à temps complet </td> <td data-bbox="1078 2040 1549 2114"></td> </tr> </tbody> </table>	FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS	Administrative	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet - 3 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet 		Animation	<ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet - 2 postes d'animateur à temps complet - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet 		Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14/20^{ème}) 		Technique	<ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'agents de maîtrise à temps complet - 1 poste d'ingénieur à temps complet 		Sportive	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'éducateur des APS à temps complet 		Autres emplois	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adultes-relais à temps complet 	
FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS																					
Administrative	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet - 3 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet 																						
Animation	<ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet - 2 postes d'animateur à temps complet - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet 																						
Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14/20^{ème}) 																						
Technique	<ul style="list-style-type: none"> - 3 postes d'agents de maîtrise à temps complet - 1 poste d'ingénieur à temps complet 																						
Sportive	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'éducateur des APS à temps complet 																						
Autres emplois	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adultes-relais à temps complet 																						

Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :

- de remplacement d'agents absents du service,
- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant,
- saisonnier et occasionnel,

11

Décide sous
33 voix pour

Mise en place de quatre équipements sportifs de proximité (city stades) – demande de subvention au titre du plan national « 5000 terrains de sport »

- d'approuver le projet de construction de quatre équipements sportifs de proximité (3 city stades et 1 foot à 5) ;
- de valider le plan de financement prévisionnel

1) Un équipement de type « foot à 5 » au stade de la Blies :

Cout total : 131.540 € HT
Dépense subventionnable : 123.440 € HT

Participation Etat (ANS) : 68.752 € (55,7 %)
Participation FFF (FAFA) : 30.000 € (24,3 %)
Participation Ville : 24.688 € (20%)

2) Trois équipements de type « city stade » aux quartiers Beausoleil, Bastille/Maraichers et Neunkirch

Cout total : 301.195 € HT

Participation Etat (ANS) : 240.956 € HT (80%)
Participation Ville : 60.239 € HT (20%)

- de solliciter les participations financières de l'Etat (Agence Nationale du Sport) et de la Fédération Française de Football au titre des dispositifs « plan 5000 terrains de sport » et « Fonds d'aide au Football amateur ».
- d'autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et notamment les conventions d'utilisation avec les clubs sportifs ainsi que la convention de mise à disposition de terrain avec SCH (pour l'équipement de Beausoleil)

12

Décide sous
33 voix pour

Construction d'un nouvel équipement de proximité au quartier Beausoleil (stade du Hagwald) – ajustement du plan de financement

- De confirmer sa décision d'approuver le projet de construction pour un montant de 1.500.000 € HT

Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT (€)
Gros Œuvre et terrassement	371 589 €
Charpente couverture	89 162 €
Menuiserie Ext et serrurerie	89 008 €
Menuiserie intérieure	162 106 €
Plâtrerie faux plafond	67 734,60 €
Electricité	105 299,24 €
Chauffage ventilation plomberie	230 051 €

		Carrelage et sols souples	112 970,50 €
		Peinture	79 816 €
		Divers	192 263,66 €
		Montant total des dépenses prévisionnelles	1 500 000 €
		<ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le plan de financement suivant <ul style="list-style-type: none"> Etat : 450.000 € (30 %) Région Grand Est : 165.481 € (11,03 %) Fédération : 45.000 € (3,00 %) CASC : 136.500 € (9,10 %) FEDER : 403.019 € (26,87 %) Ville de Sarreguemines : 300.000 € (20 %) - De solliciter la participation financière du FEDER au titre du programme 2021 – 2027 - D'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents 	
13	Décide sous 33 voix pour	<u>Partenariat avec le SPIP dans le cadre d'un projet « découverte du patrimoine » à la Maison d'Arrêt de Sarreguemines</u> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le partenariat avec le SPIP de Sarreguemines pour la mise en place d'animations autour de la découverte du patrimoine local - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 	
14	Décide sous 33 voix pour	<u>Demande de subvention / Patrimoine protégé au titre des « monuments historiques »</u> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser la réalisation des travaux de restauration sur les façades du Casino des Faïenceries et sur la verrière du Jardin d'Hiver de Paul de Geiger, sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, - d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la réalisation de ces campagnes de restauration 	
15	Décide sous 33 voix pour	<u>Demande de subvention / Fonds citoyen franco-allemand</u> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la demande de subvention auprès du Fonds citoyen franco-allemand. 	
16	Décide sous 33 voix pour	<u>Recours à la Fondation du Patrimoine / Restauration de la verrière du Jardin d'Hiver</u> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser la réalisation des travaux de restauration sur la verrière du Jardin d'Hiver de Paul de Geiger, sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, - d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Fondation du Patrimoine pour organiser une campagne de mécénat populaire 	
17	Prend acte	<u>Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) de 2022</u> Du rapport annuel 2022 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.	
18		<u>Consultation du public relative à une demande d'enregistrement au titres des installations classées pour la protection de l'environnement - Régularisation administrative de la plateforme logistique destinée au stockage et transit de marchandises diverses, exploitée par la Société Stockedis Plus, implantée 9 rue René François Jolly à Sarreguemines</u>	

	Décide sous 33 voix pour	<p>- d'émettre un avis favorable à la demande de régularisation administrative de la plateforme logistique destinée au stockage et transit de marchandises diverses déposée par la Société STOCKEDIS PLUS, située 9 rue René François Jolly à Sarreguemines sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur et notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à niveau des résistances au feu des structures et enveloppes des bâtiments ➤ Mise à niveau des dispositifs de désenfumage équipant les bâtiments ➤ Mise à niveau de la détection incendie du site ➤ Mise à niveau des équipements de lutte contre l'incendie et capacités en eau d'extinction (sprinklage eau/mousse, rideau d'eau, RIA, réserve supplémentaire 400 m3) ➤ Réalisation de travaux de voiries et réseaux pour gestion des effluents pluviaux, rétention des eaux d'extinction d'incendie, accès et stationnement des engins de secours) ➤ Réaménagement du bassin de stockage des eaux pluviales et eaux d'extinction d'incendie ➤ Dépose des équipements photovoltaïques présents sur toitures.
19	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Convention avec SFR - installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal situé au lieu-dit « Scheuerner Huegel » cadastré numéro 185 section 16</u></p> <p>- d'approuver la conclusion avec SFR, d'une convention relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal situé au lieu-dit « Scheuerner Huegel »,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère dans la limite des crédits disponibles.</p>
20	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Avenant n° 4 au contrat de concession ayant pour objet « la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur le territoire de la Commune de Sarreguemines »</u></p> <p>- d'approuver le projet d'avenant n°4</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère dans la limite des crédits disponibles.</p>
21	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection : demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)</u></p> <p>- D'approuver le projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection,</p> <p>- D'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total prévisionnel : 188 862,68 € HT • Subvention sollicitée après de l'Etat (FIPD) : 94 431,34 € (50 %) • Autofinancement Ville de Sarreguemines : 94 431,34 € (50%), <p>- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.</p>
	Prend acte	<p>- Du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme « Sécurisation », volet « Vidéoprotection ».</p>
22	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Lancement de l'enquête publique sur le déclassement d'une partie du parking Fischer (projet Résidences « Comme Toit »)</u></p> <p>- d'approuver le lancement de l'enquête publique pour le déclassement de cette partie du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune</p> <p>- de charger le Maire d'effectuer toutes démarches de formalités requises en vue du déclassement de cette partie d'espace public situé rue de France.</p>

23	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Cession d'un terrain situé 51 rue Jaunez à la SCI DEFISTONE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder le terrain cadastré section 13 numéro 76/4 au prix de 70.000,00 € à la SCI DEFISTONE, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère 																								
24	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Cession d'un terrain à la Société LUBATEX - Distraction et application du régime forestier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de distraire du régime forestier la parcelle suivante, à détacher de la Forêt communale du Breitzitter, <table border="1" data-bbox="392 506 1536 589"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Surface</th> <th>Massif forestier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>69</td> <td>126</td> <td>11,82 ares</td> <td>Breitzitter</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de soumettre en compensation au régime forestier les parcelles suivantes : <table border="1" data-bbox="392 678 1541 824"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Surface</th> <th>Massif forestier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>67</td> <td>1/083</td> <td>6,26 ares</td> <td>Breitzitter</td> </tr> <tr> <td>69</td> <td>1/045</td> <td>36 ares</td> <td>Breitzitter</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td>42,26 ares</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter l'arrêté de classement et de déclassement correspondant et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant, 	Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier	69	126	11,82 ares	Breitzitter	Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier	67	1/083	6,26 ares	Breitzitter	69	1/045	36 ares	Breitzitter	Total		42,26 ares	
Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier																							
69	126	11,82 ares	Breitzitter																							
Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier																							
67	1/083	6,26 ares	Breitzitter																							
69	1/045	36 ares	Breitzitter																							
Total		42,26 ares																								
25	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de décisions financières - d'acceptation d'indemnités de sinistres - de demandes de subventions - de perceptions de subventions - de renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain 																								
26		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>																								

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

